

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 148

présenté par

M. Tardy, M. Saddier, Mme Duby-Muller et M. Hetzel

ARTICLE 13

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« les sources de pollution »

les mots :

« la pollution atmosphérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : lors d'un pic, l'urgence est de faire baisser la pollution. Cet objectif est plus large et plus précis que celui de « réduction des sources de pollution ».

Le but étant toujours celui d'une meilleure efficacité et d'une réponse rapide aux pics de pollution.